

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2022

CULTURE

40 / 22_089 - CENTRE D'ART LE LAIT – AVENANT N°1 À LA CONVENTION FINANCIÈRE 2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION EN SOUTIEN À L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION PARCOURS D'ŒUVRES DANS LES PANNEAUX ABRIBUS

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Naïma MARENGO donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE
Marie-Louise AT donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Florence FABRE donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Sandrine SOLIMAN donne pouvoir à Danielle PATUREY

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

CULTURE

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 081-218100048-20220627-22_089-DE

SLO

40 / 22_089 - CENTRE D'ART LE LAIT – AVENANT N°1 À LA CONVENTION FINANCIERE 2022 ATTRIBUTION DE SUBVENTION EN SOUTIEN À L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION PARCOURS D'ŒUVRES DANS LES PANNEAUX ABRIBUS

référence(s) :

Commission attractivité du 16 juin 2022

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des finances

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Boucabeille

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur,

Constitué sous la forme d'une association loi 1901, le laboratoire artistique international du Tarn (Le LAIT) est un centre d'art contemporain labellisé. Il reçoit à ce titre le soutien du ministère de la culture, de la région Occitanie, du département du Tarn et de la ville d'Albi qui a versé pour l'année 2022 un montant de 6 000 €. La Ville d'Albi met par ailleurs à la disposition de la structure des locaux administratifs situés au Carré public (120 m²), soit une valorisation locative de 8 640 € par an.

Outre cette participation au fonctionnement de la structure, la ville d'Albi contribue aussi financièrement aux projets artistiques que le centre d'art propose : le Conseil municipal du 21 mars dernier a ainsi approuvé la convention financière octroyant une subvention globale de 19 000 € pour accompagner le centre d'art dans l'organisation du projet Sons Lignes Couleurs et la troisième édition d'un événement intitulé The Opposite of Fatalism.

En complément de ces premières propositions artistiques pour l'année 2022, Le LAIT prévoit d'accueillir en résidence à Albi les artistes Florentine et Alexandre Lamarche-Ovize et souhaite leur proposer d'investir au travers de leurs créations, plusieurs panneaux d'abribus situés sur le territoire de la commune d'Albi et de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Depuis 2006, ces deux artistes réinventent et interrogent les sujets académiques de l'art et de ses genres. Leurs œuvres intègrent des éléments de la vie quotidienne et de leur environnement immédiat, ancrant ainsi leurs propositions dans le contexte urbain, social et culturel qui sert de base à leur inspiration. Leurs créations albigeoises s'inspireront notamment de La Cité épiscopale, d'Henri de Toulouse-Lautrec, des cartes de navigation de Lapérouse et de Rochegude, ou bien encore des bandes dessinées des Requins Marteaux.

La période d'exposition des œuvres est envisagée au cours du dernier trimestre 2022 et se déploiera sur une trentaine d'abribus dont les 2/3 seront situés sur la commune d'Albi.

Considérant que le projet artistique proposé a vocation à animer l'espace public par l'art contemporain avec un geste créatif inspiré par le contexte local, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer au centre d'art Le LAIT une subvention d'un montant total de 3 000 € en soutien au projet d'exposition Parcours d'œuvres dans les panneaux abribus sur le territoire communal pour une vingtaine d'abribus concernés, pour un budget global prévisionnel estimé à 13 900 €.

Il est demandé pour cela au Conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention financière ci-après annexé et d'autoriser madame le maire à signer ledit avenant avec le centre d'art.

Il est précisé au Conseil municipal que ledit avenant fixe les modalités de versement et de contrôle de la conformité de la réalisation du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 21 mars 2022 approuvant la convention financière au titre de l'année 2022,

Vu le projet d'avenant n°1 ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

- l'attribution au centre d'art Le LAIT d'une subvention d'un montant total de 3 000 € en soutien au projet d'exposition « Parcours d'œuvres dans les panneaux abribus »,

- les termes du projet d'avenant n°1 à la convention financière avec le centre d'art Le LAIT au titre de l'année 2022 ci-après annexé.

AUTORISE

madame le maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière au titre de l'année 2022 ci-après annexé.

DIT QUE

le centre d'art Le LAIT sera tenu de faire mention de l'aide de la ville d'Albi sur l'ensemble de ses supports de communication relatifs aux événements subventionnés.

PRÉCISE QUE

- les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours au chapitre 65, fonction 30, article 6574,

- les modalités de versement et de contrôle de la bonne réalisation du projet sont prévues dans l'avenant n°1 à la convention financière ci-après annexé.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022  f de T

ID : 081-218100048-20220627-22_089-DE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.